



Union interparlementaire

Programme de coopération technique

DESRIPTIF DU PROJET : URUGUAY



Créé 31/03/2005. Mis à jour le 06/04/2005

Projet

Titre :	Appui au Parlement uruguayen
État d'avancement :	Achevé
Durée :	12 mois (2002-2003)
Budget :	100 000 dollars E.-U.
Bailleur de fonds partenaire :	Programme des Nations Unies pour le développement

Contexte

En juin 2001, le Président de la Chambre des représentants du Parlement uruguayen a demandé à l'UIP d'aider la Chambre à moderniser ses procédures législatives et administratives grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.

Le projet considéré faisait suite aux recommandations de la mission conjointe UIP/PNUD d'évaluation des besoins organisée en août 2001 en réponse à cette demande. Le projet visait à répondre aux besoins les plus urgents recensés dans le cadre de la mission.

L'Institut des sciences politiques de l'Université de la République, qui justifie d'une expérience des questions considérées et avait travaillé en coopération avec le parlement peu de temps auparavant, est intervenu à l'appui du projet.

Objectifs

Le projet avait pour objectif d'ensemble d'aider les autorités parlementaires à améliorer les procédures parlementaires, financières et administratives, y compris en matière de gestion des ressources humaines, de sorte que le parlement soit mieux à même de faire face aux problèmes inhérents au fonctionnement d'un parlement moderne. Le projet devait aider le parlement à s'acquitter de ses fonctions de manière plus efficace et plus transparente.

Le projet visait plus spécifiquement les objectifs suivants :

- renforcement des capacités de la Chambre des représentants et des commissions sénatoriales;
- renforcement des relations avec la société civile;
- évaluation du processus législatif afin d'en améliorer l'efficacité et la productivité;
- formulation d'un programme de coopération.

Bénéficiaires

Les membres du Parlement uruguayen et les fonctionnaires parlementaires, la société civile et la République d'Uruguay.



L'Assemblée générale de l'Uruguay

Résultats

- Le processus législatif dans son ensemble a fait l'objet d'une évaluation globale reposant sur le suivi et l'analyse de trois lois adoptées par le parlement. Ces dernières ont été sélectionnées conjointement par les présidents des deux chambres. L'évaluation a débouché sur des recommandations visant l'amélioration du processus législatif notamment par le biais d'une meilleure communication interne au Parlement.
- La participation de la société civile au processus législatif a également fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière a débouché sur des recommandations visant l'amélioration des relations entre le parlement et la société civile notamment grâce à la formation d'une commission des pétitions permanente.
- Le projet a contribué à l'amélioration de la formation des secrétaires et sous-secrétaires des commissions parlementaires et a ainsi permis d'améliorer la gestion des travaux des commissions.

Experts consultés aux fins du projet :

- M. Pablo Garcia Mexia, Assemblée nationale espagnole
- Sénateur César Jáuregui, Sénat mexicain
- Mme Margarita Seminario, State University of New York

Parlements appuyant le projet :

- Congrès national du Chili